

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 05 juin 2024**

**DEL20240605\_073**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à PERS-JUSSY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

**Conseillers en exercice : 32**

**Présents : 19 puis 20 à 19h19 et 22 à partir de 19h30 et la délibération DEL20240605\_060**

**ARBUSIGNY** : Régine RÉMILLON ;

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME** : Régine MAYORAZ ; Frédéric CHABOD ;

**LA MURAZ** : Nadine PÉRINET ; Gianni GUERINI ;

**MONNETIER-MORNEX** : Laurent CHIORINO arrivé à **19h19** et la délibération **DEL20240605\_060**,  
Christophe AUGUSTIN arrivé à **19h30** et la délibération **DEL20240605\_060** ;

**NANGY** : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

**PERS-JUSSY** : Patrice DOMPMARTIN arrivé à **19h30** et la délibération **DEL20240605\_060**, Isabelle  
ROGUET, Dominique BRAND ;

**REIGNIER-ÉSERY** : Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien  
JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

**SCIENTRIER** : Michel BRANTUS ;

**Pouvoirs : 2**

**Absents excusés avec procuration** : Patricia DÉAGE, André PUGIN ;

**Absents excusés** : Anne-Marie LALLIARD, Ludovic WISZNIEWSKI ;

**Absents** : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Esther  
VACHOUX, Valérie VACHOUX ;

**Secrétaire de séance** : Isabelle ROGUET.

**DEL20240605\_073 - Communication du Rapport d'Activité (RA) du Syndicat Mixte (SM) SCOT "Cœur du  
Faucigny"**

**Rapporteur : Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Nadine PERINET**

**ANNEXE 12**

**VU** le CGCT et l'article 5211-39 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation  
des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL 2022 078  
du Conseil communautaire le 06 juillet 2022, et notamment la compétence obligatoire au titre du SCOT et  
schéma de secteur (article 8-1-2) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0093 du 29 novembre 2017 "approuvant l'extension du  
périmètre et la modification des statuts du SM du SCOT des Trois Vallées" ;

**VU** la délibération n°2017/06/007 du SM "SCOT des 3 Vallées", en date du 7 juin 2017, approuvant le  
nouveau périmètre du SCOT "des 3 Vallées", le changement de dénomination du Syndicat désormais  
"Cœur du Faucigny" et les nouveaux statuts ;

**VU** la délibération n°2017 04 48 de la Conseil communautaire de la CCA&S en date du 28 juin 2017, portant  
"validation de la modification statutaire du SCOT des "3 Vallées", adhésion au nouveau SCOT "Cœur du  
Faucigny" ;

Monsieur le Président rappelle que le SM du SCOT "Cœur du Faucigny" est composé de 4 intercommunalités membres du Département, représentant 34 communes et 75 000 habitants.

Il est né de la volonté partagée des 4 Communautés de communes membres, de réfléchir ensemble à l'aménagement d'un territoire cohérent.

Le Syndicat regroupe 3 anciens SCOT :

- Le SCOT de "Faucigny Glières" ;
- Le SOCT d "Arve et Salève" ;
- Le SCOT des "Trois Vallées".

Le Syndicat est compétent en matière de SCOT sur l'ensemble de son périmètre.

Il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision à l'échelle de son périmètre, ainsi que de toutes les opérations qui s'avèreraient nécessaires concernant les SCOT historiques.

Le Bureau du SCOT "Cœur du Faucigny" s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2023, pour organiser la vie institutionnelle du Syndicat et pour organiser la poursuite des études d'élaboration du document SCOT.

Les travaux du Comité Syndical (CS) se sont organisés autour de plusieurs ateliers ou séminaires, qui ont à chaque fois réuni une quarantaine d'élus.

Le calendrier des CS de l'année 2023 est rappelé ci-après :

- 18 janvier 2023 ;
- 2 février 2023 : absence de quorum ;
- 2 mars 2023 ;
- 6 avril 2023.

Suite au départ de la Technicienne, aucun autre Conseil ne s'est tenu sur le reste de l'année 2023.

Sous la responsabilité de chaque Vice-Président, **6 ateliers thématiques** à destination des élus, ont été organisées :

- 8 mars 2023 Atelier "Agriculture - Forêt" – FAUCIGNY ;
- 29 mars 2023 Atelier "Développement économique et des activités" - SCIENTRIER ;
- 19 avril 2023 Atelier "Vers la sobriété foncière" - FAUCIGNY ;
- 31 mai 2023 Atelier "Environnement" - BOËGE ;
- 21 juin 2023 Atelier "Mobilités" - AYZE ;
- 11 juillet 2023 Atelier "Environnement - Trame verte et bleu" ;
- Relance des travaux avec l'Agence "MTDA" : cartographie des coupures d'urbanisation, des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF), trame turquoise, des corridors.

D'autres actions ont été menées :

#### **Armature du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :**

Sur la base du travail réalisé lors de ces ateliers, un projet d'armature du DOO a été élaboré, en vue d'être complété.

#### **Densité acceptable :**

L'étude été suspendue.

Par décision en date du 26 juillet 2023, il a été décidé, la résiliation du marché public n°SCoT-2021-002 avec la "SARL Arthur REMY et Ville Ouverte SAR".

#### **Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) :**

- l'Étude prospective commerce et réalisation du DAACL - Phase 1 - "diagnostic prospectif du commerce, de l'artisanat et de la logistique" a été restituée ;
- un atelier "stratégie commerciale" a eu lieu le 23 mai 2023 ;

**Les documents produits :**

- lettres du SCOT (n°1 et n°2) ;
- Armature DOO ;

**Avis rendus en 2023 concernant :**

- la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BURDIGNIN ;
- la modification simplifiée du PLU de la Commune de SAINT-ANDRE-DE-BOËGE ;
- la modification du PLU de la Commune de BOGÈVE ;
- la modification n°1 du Schéma Régional ADDET

A titre d'information complémentaire, en 2024, l'élaboration du SCOT se poursuit.

Un nouveau directeur est arrivé en février 2024, marquant ainsi la reprise des travaux et des réunions.

Les objectifs pour 2024 sont :

- d'approfondir la question de la consommation foncière sous l'angle de la densité acceptable : réflexion sur la méthodologie d'observation à mettre en œuvre (au regard du "Zéro Artificialisation Nette") avec l'exemple du SCOT de l'avant Pays Savoyard ;
- de finaliser le DAACL ;
- d'écrire le DOO ;
- de poursuivre l'étude "évaluation environnementale" avec le cabinet "MTDA".

Après avoir invité les membres du Conseil à prendre connaissance du rapport du SM du SCOT "Cœur du Faucigny" ci-annexé, Madame la Vice-présidente propose aux Conseillers de :

- **PRENDRE ACTE** du RA du SM du SCOT "Cœur du Faucigny" présenté pour l'année 2023 et ci-annexé.

La Secrétaire de séance  
Madame Isabelle ROGUET

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire*

*Transmis en Préfecture, le 13/06/2024*

*Publié, le 13/06/2024*

*PAGE ANNULÉE*

